



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/10/2022**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	13

Vote pour	13
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 05/10/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT C – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOB

REPRÉSENTÉS : M. DALIBARD par M. LAMY
Mme ROUX par Mme PIROUD

ABSENTS : MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**ENFANCE ET JEUNESSE
Règlement intérieur de l'accueil de loisirs**

Monsieur Lamy, adjoint au maire,

Rappelle que la dernière mise à jour du règlement intérieur de l'accueil de loisirs a été réalisée en 2018.

Informe qu'il est nécessaire de réactualiser ce règlement. Les modifications porteront notamment sur :

- Les modalités de mise à jour des tarifs
- L'utilisation des smartphones
- Les modalités d'inscription extrascolaire

Le conseil municipal, l'exposé de monsieur Lamy entendu

- APPROUVE les termes du règlement intérieur de l'accueil de loisirs
- AUTORISE le Maire à signer ce règlement
- INDIQUE que ce règlement intérieur est applicable dès la rentrée scolaire 2022

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

